

SECURITY NEWS N°62 – 25 juin 2007

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/site/PubNews2007.php>

SOMMAIRE :

Le dossier du mois : gestion des formats pour l'archivage électronique

Les Archives de France définissent les formats cibles d'archivage

Formats : ce que dit le RGI

Recherche informaticien archéologue

Economie des données personnelles

L'annuaire des indics

Prêts à payer plus pour la privacy

Classement privacy : les cancrs et les bons élèves

Administration électronique

Authentification unique pour la e-administration australienne

Belgique : dépôt de plainte en ligne

Schéma directeur de l'administration électronique

Juridique

P2P : le Conseil d'Etat contredit la Cnil

Décret sécurité des données médicales

La Cour de Cassation retient le SMS comme preuve

Archivage et traçabilité

Des caméras de surveillance moins regardantes

CNIL, archivage et destruction

Identité Numérique

8 milliards d'euros pour la carte d'identité britannique

Un logiciel pour démasquer les menteurs en ligne

Biométrie : le comité d'éthique s'inquiète

A découvrir

40% d'humanistes

Glossaire de l'anonymisation

Nouvelles tendances du chiffrement

Evènements

La FING lance le programme « Identités Actives »

ANNONCES :

Offre de Cecurity.com pour la mise en conformité avec la Directive MiFID

La Directive européenne concernant les Marchés d'Instruments Financier (MiFID pour *Markets in Financial Instrument Directive*) va conduire l'ensemble des Prestataires de Services d'Investissement (PSI) à mettre en œuvre des solutions d'archivage légal et de traçabilité.

En savoir plus :

http://www.cecurity.com/site/Documentation/Presse/2007/MIFID_CommuniquePresse_Cecurity_0705.pdf

Cecurity.com recrute : <http://www.cecurity.com/site/Recrutement.php>

Cecurity News N°62 – 25 juin 2007

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

LE DOSSIER DU MOIS : GESTION DES FORMATS POUR L'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

« Train de bits », émulateur universel ou migrations en entrée : trois grandes approches sont envisageables en matière de formats de fichiers dans un système d'archivage électronique avec pour chacune des avantages et des inconvénients.

☛ Lire la suite : <http://www.cecurity.com/site/PubArt200704.php>

Les Archives de France définissent les formats cibles d'archivage

La Direction des Archives de France a publié en ligne une version publique, datée du 25 avril 2007 un document intitulé « Gestion des formats de fichier » qui présente la stratégie retenue par la Direction des Archives de France en matière de sélection des formats de fichiers pour l'archivage électronique à long terme.

☛ Accéder au document « Gestion des formats de fichier » (8 pages) :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archives%20electroniques/PIL@E.pdf>

Le document a été réalisé sur la base d'une prestation de Security.com et de Hénon Conseil

Formats : ce que dit le RGI

Le déjà ancien Référentiel Général d'Interopérabilité Volet Technique V0.90 de la DGME aborde dans ses chapitres 3 et 4 la question des formats des données et des formats de documents. Y sont recensées les pratiques obligatoires, recommandées, déconseillées et interdites. On y lit par exemple qu'il est obligatoire d'utiliser le format PDF/A pour la conservation des documents structurés et non-structurés.

☛ Accéder au RGI :

https://www.ateliers.modernisation.gouv.fr/ministeres/domaines_d_expertise/architecture_fonctio/publi c/cgi/referentiel_general1617/downloadFile/file/Referentiel_General_Interoperabilite_Volet_Technique_V0.90.pdf

Recherche informaticien archéologue

Sur son Blog Bertrand Lemaire du Monde Informatique anticipe l'émergence du nouveau métier d'informaticien archéologue dont la mission consistera à « *dégager d'une gangue virtuelle les informations contenues dans des formats non documentés sur des supports pour lesquels il n'existe plus de lecteurs* ». Après avoir souligné qu'en informatique la période préhistorique peut très bien débiter après seulement quelques années, il préconise deux mesures de précaution : la non dépendance à un support physique et la non dépendance à un format de données.

Source : LMI Blog Management du SI – Date : 24 mai 2007 – Auteur : Bertrand Lemaire

☛ Lien de l'article :

http://blog2.lemondeinformatique.fr/management_du_si/2007/05/ssii_ch_jd_form.html

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

L'annuaire des indics

Une base d'information en ligne qui balance les balances (les « rats » en anglais) gérée par un certain Monsieur Capone. Au début, on pense qu'il s'agit d'un gag et on vérifie que l'article n'est pas daté du 1^{er} avril. C'est pourtant bien une véritable base de données commerciale, à accès payant, alimentée par des données publiques telles que les décisions de justice. Dans le contexte constitutionnel américain relatif à la liberté d'expression il ne serait pas possible d'interdire le site. Les détracteurs – qui craignent les intimidations et représailles sur les informateurs – prônent donc une restriction de la

diffusion de l'information à la source (suspendre la diffusion en ligne des décisions de justice, constituer des annexes confidentielles pour les détails relatifs à la collaboration des prévenus).

Source : LCI.fr – Date : 22 mai 2007– Auteur : Olivier Levard

■ Lien de l'article : <http://tf1.lci.fr/infos/high-tech/0,,3451895,00-who-rat-site-qui-balance-balances-.html>

■ Découvrir le site avec les trois balances de la semaine (« *rats of the week* ») : <http://www.whosarat.com/>

Prêts à payer plus pour la privacy

D'après une récente étude menée aux Etats-Unis par Carnegie Mellon University, les consommateurs seraient prêts à payer un supplément de l'ordre 4% si l'achat s'effectue auprès d'un site qui a une politique respectueuse en matière de protection des données personnelle. L'enquête reposait sur l'usage du moteur de recherche PrivacyFinder qui permet d'afficher automatiquement un rapport synthétique sur la politique données personnelles de sites web. PrivacyFinder utilise le standard P3P (*Platform for Privacy Preference*) développé par le World Wide Web Consortium (W3C). Les résultats doivent cependant être considérés avec précautions en raison de la taille restreinte de l'échantillon : 72 personnes qui avaient notamment pour mission d'acheter en ligne un *vibrating sextoy*.

Source : Press Esc – Date : 6 juin 2007– Auteur : Vidura Panditaratne

■ Lien de l'article (en anglais) : http://pressesc.com/01181159576_price_of_privacy

■ Le moteur de recherche Privacy Finder : <http://www.privacyfinder.org/>

Classement privacy : les cancrs et les bons élèves

Privacy International, l'ONG britannique de l'économiste militant Simon Davis, vient de publier un retentissant classement des plus grandes organisations du web en fonction de leurs pratiques en matière de protection des données à caractère personnel. Il reste des progrès à faire car le premier niveau de classement (couleur verte) n'est attribué à aucune entreprise. En second lieu, et c'est certainement le volet le plus spectaculaire, Google est le seul à écoper de la pire des appréciations (couleur noire correspondant au sixième et dernier niveau). Certains comme AOL ou Yahoo font à peine mieux (rouge) alors que la BBC, Wikipedia ou eBay s'en sortent plutôt bien (couleur bleue).

Source : ZDNet – Date : 11 juin 2007– Auteur : Estelle Dumout

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39370136-1,00.htm>

■ L'étude de Privacy International (en anglais) :

<http://www.privacyinternational.org/issues/internet/interimrankings.pdf>

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Authentification unique pour la e-administration australienne

Les autorités australiennes envisagent de mettre en oeuvre une solution d'authentification unique pour l'ensemble des services d'administration électronique. Dès 2008, ce service devrait être à la disposition des citoyens au même titre que le pré remplissage automatique des formulaires ou un service de changement d'adresse. En ce qui concerne la protection des données personnelles, les officiels précisent que le service n'aura pas un caractère obligatoire. C'est insuffisant estiment les associations de protection de la vie privée pour qui le mot de passe unique préfigure une carte d'identité nationale électronique.

Source : The Sidney Morning Herald – Date : 8 mai 2007– Auteur : Adam Turner

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.smh.com.au/news/technology/privacy-concerns-over-govt-net-plans/2007/05/07/1178390224540.html>

Belgique : dépôt de plainte en ligne

Il est désormais possible de déposer plainte en ligne auprès de la police de Charleroi (Belgique) pour des infractions légères comme le vol à l'étalage ou le vol de bicyclette. L'objectif du service est de

faciliter la vie du citoyen en évitant déplacement et attente mais aussi celle des policiers qui seront mieux à même de gérer leur temps. Les internautes pourront notamment utiliser la carte d'identité électronique pour s'identifier. Ce nouveau service de la e-administration risque d'avoir pour conséquence d'augmenter la délinquance ... du point de vue des statistiques. Aujourd'hui, rebutés par la lourdeur des procédures, bien des citoyens renoncent à déposer plainte.

Source : Le Soir – Date : 4 juin 2007

■ Lien de l'article : http://www.lesoir.be/la_une/deposer-plainte-par-simple-2007-06-04-532367.shtml

■ Découvrir le e-guichet de police : <https://www.epol.be/eloket/?lang=fr>

Schéma directeur de l'administration électronique

La DGME (direction générale de la modernisation de l'état) diffuse en ligne une fiche de synthèse de quatre pages, datée d'avril 2007, consacrée au schéma directeur 2006-2010 de l'administration électronique. Le document présente les six domaines d'action et les illustre avec, pour chaque domaine, un projet phare. Parmi les projets cités figure PIL@E, la plateforme pilote d'archivage électronique de la Direction des Archives de France

■ Accéder à la fiche de synthèse : http://www.thematiques.modernisation.gouv.fr/bib_res/788.pdf

NB : le projet PIL@E est réalisé par Security.com avec IBM.

JURIDIQUE

P2P : le Conseil d'Etat contredit la Cnil

Dans une décision du 23 mai 2007, le Conseil d'Etat a annulé les délibérations de la Cnil du 18 octobre 2005 relatives à la surveillance automatique des échanges de fichiers P2P. Le Conseil d'Etat a estimé que la Cnil avait commis une erreur d'appréciation en jugeant disproportionnée le dispositif envisagé par quatre sociétés de gestion de droit (dont la Sacem). Ces dernières devront de nouveau demander l'autorisation de la Cnil, mais elles disposeront cette fois-ci d'un solide argument.

Source : Legalis – Date : 24 mai 2007

■ Lien de l'article : http://www.legalis.net/breves-article.php3?id_article=1916

■ La décision du Conseil d'Etat du 23 mai 2007 : http://www.legalis.net/jurisprudence-decision.php3?id_article=1922

Décret sécurité des données médicales

Un décret du 15 mai 2007 insère dans le code de la santé publique une nouvelle section intitulée « *confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique* ». L'accès sécurisé, la traçabilité des accès aux informations médicales voire, le cas échéant, le chiffrement des données font partie du dispositif prévu. Une fois les arrêtés complémentaires publiés, les professionnels de santé disposeront d'un an pour se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions.

Source : Journal du Net – Date : 29 mai 2007 – Auteur : Gérard Haas

■ Lien de l'article : <http://www.journaldunet.com/expert/12442/donnees-medicales-un-referentiel-de-securite-fixe-par-decret.shtml>

Le texte du décret : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANP0721653D>

La Cour de Cassation retient le SMS comme preuve

Dans un arrêt du 23 mai 2007, la Cour de Cassation a retenu comme preuve le contenu d'un SMS dans le cadre d'une affaire de harcèlement sexuel sur un lieu de travail. La Cour a considéré que l'enregistrement du texte n'était pas déloyal puisque l'émetteur ne pouvait ignorer que son message était conservé par l'appareil du destinataire. Cette décision a « *le mérite de clarifier les choses à l'égard de ceux qui pensaient que l'on peut écrire n'importe quoi par SMS* » indique l'avocat Eric Barbry. « *Le vrai problème est de savoir comment on va s'assurer que c'est bien le propriétaire du téléphone qui est à l'origine du message* », poursuit-il.

Source : 01net – Date : 20 juin 2007– Auteur : H  l  ne Puel

■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/editorial/351379/>

ARCHIVAGE ET TRA  ABILITE

Des cam  ras de surveillance moins regardantes

Des chercheurs en informatique de l'Universit   de Berkeley en Californie   laborent un nouveau type de cam  ra de vid  osurveillance. Elles ont vocation      tre respectueuses de la vie priv  e. Le principe consiste    dissimuler le visage des personnes qui apparaissent dans le champ de la cam  ra avec un cercle blanc. Ce cercle peut   tre supprim   dans les cas o   une enqu  te rendrait l'identification de la personne n  cessaire. Les cam  ras de surveillance sont l   pour longtemps et il n'y a aucun moyen d'y   chapper explique Ken Goldberg, un des acteurs du projet de recherche. La bonne solution consiste    les rendre moins intrusives estime-t-il.

Source : Technology Review – Date : 2 mai 2007– Auteur : Brendan Borell

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technologyreview.com/Infotech/18617/>

Droit    l'oubli, archivage et destruction

Dans les recommandations de la CNIL relatives    la mesure de la diversit  , dat  e du 16 mai 2007, c'est juste un passage sans aborder le c  ur du sujet retient cependant l'attention : « *les fichiers de donn  es individuelles constitu  s pour la r  alisation de l'  tude (  chantillons, r  ponses) seront effac  s    l'issue de l'enqu  te ou archiv  s dans des conditions pr  servant leur confidentialit  * ». On lit bien effac  s ou archiv  s et pas archiv  s puis effac  s. Et puis en fouillant un peu, on retrouve la d  lib  ration de la CNIL du 8 d  cembre 2005 relative    l'autorisation unique pour les dispositifs d'alertes professionnelles (*whistleblowing*). L   encore quelques passages de l'article 6 retiennent l'attention : « *Les donn  es relatives    une alerte ayant fait l'objet d'une v  rification sont d  truites ou archiv  es* ». Pas de doute, c'est toujours d  truites ou archiv  es et non archiv  es puis d  truites. Par petites touches successives, on se demande si la CNIL n'en vient pas    consid  rer qu'en mati  re de droit    l'oubli l'archivage est plut  t un d  but de solution qu'un des aspects probl  me. Avant de se pr  cipiter vers une conclusion pr  matur  e, il faut tout de m  me rappeler que, pour la CNIL, les donn  es faisant l'objet de mesures d'archivage doivent   tre conserv  es dans le cadre d'un syst  me d'information distinct    acc  s restreint. De plus, le responsable d'un traitement de donn  es    caract  re personnel reste engag   par la dur  e de conservation des donn  es qui figure dans sa d  claration.

■ Les dix recommandations de la CNIL sur la mesure de la diversit   :

http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/communicationVD15.052_vu_parA DEBET.pdf

■ La d  lib  ration de la CNIL du 8 d  cembre 2005 relative    l'autorisation unique pour les dispositifs d'alertes professionnelles : <http://www.cnil.fr/index.php?id=1907>

IDENTIT   NUM  RIQUE

8 milliards d'euros pour la carte d'identit   britannique

Selon les autorit  s britanniques, le projet de carte d'identit   repr  sentera, au cours des 10 prochaines ann  es, un co  t total de 5,5 milliards de Livres soit approximativement 8 milliards d'euros. Le gouvernement estime par ailleurs que la fraude    l'identit   – que la carte d'identit     lectronique a pour vocation d'endiguer – repr  sente un co  t annuel de 1,7 milliards de Livres (2,5 milliards d'euros environ).

Source : Silicon.com – Date : 10 mai 2007– Auteur : Gemma Simpson

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.silicon.com/publicsector/0,3800010403,39167085,00.htm>

Un logiciel pour démasquer les menteurs en ligne

Les internautes sont parfois tentés de mentir lorsqu'ils remplissent des formulaires en ligne afin de préserver une forme d'anonymat. Des travaux de recherche menés par Microsoft entendent venir à bout de ce problème en prenant en compte l'historique des recherches et de la navigation sur le web. Elles sont statistiquement très liées aux caractéristiques personnelles des internautes, notamment à l'âge et au sexe. Des experts s'interrogent pour savoir si cette approche n'est pas en contradiction avec les réglementations informatique et libertés.

Source : NewScientist – Date : 16 mai 2007– Auteur : Paul Marks

■ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.newscientisttech.com/channel/tech/mg19426046.400-new-software-can-identify-you-from-your-online-habits.html>

■ Un résumé de l'article en français est disponible à l'adresse suivante :

http://technaute.lapresseaffaires.com/nouvelles/texte_complet.php?id=81,12399,0,052007,1355319.html&ref=rss_technaute

Biométrie : le comité d'éthique s'inquiète

Dans un avis du 26 avril 2007 intitulé « *Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme* », le Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé (CCNE) s'alarme des dérives potentielles liées à l'essor de la biométrie. Les étiquettes RFID sont également pointées du doigt. L'organisme identifie « *les trois questions les plus angoissantes* » : le glissement du contrôle de l'identité à celui des conduites, l'interconnexion et l'obtention des données à l'insu des personnes concernées. « (...) *chacun accepte finalement et même avec quelque indifférence d'être fiché, observé, repéré, tracé, sans souvent même en avoir conscience* » déplore le CCNE.

■ L'avis du Comité consultatif national d'éthique (28 pages) :

<http://www.ccne-ethique.fr/francais/pdf/avis098.pdf>

A DECOUVRIR

40% d'humanistes

L'ensemble de la population ne réagit pas de façon identique quand elle est confrontée aux innovations technologiques explique le sociologue Philippe Mallein. Le groupe numériquement le plus important, puisqu'il pèse 40%, est celui des « humanistes ». Ces derniers mettent l'accent sur le respect des libertés individuelles et la protection de la vie privée. Viennent ensuite les « utilitaristes » (20%), les « fans » (20%) et les « détracteurs » (15%).

Source : Libération – Date : 26 mai 2007– Auteur : Catherine Maussion

Lien de l'article : <http://www.liberation.fr/transversales/weekend/256209.FR.php>

Glossaire de l'anonymisation

L'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel) diffuse en ligne depuis le 23 mai 2007 un glossaire des termes rencontrés dans la rare littérature dédiée en France au thème de l'anonymisation des données. On y retrouve notamment la description des différentes techniques d'anonymisation (appauvrissement, concaténation, encodage, chiffrement, hashage, obfuscation, etc.)

■ Accéder au glossaire :

http://www.lemachin.net/afcdp/IMG/pdf/AFCDP_Glossaire_Anonymisation_070523.pdf

Arnaud Belleil, co-rédacteur de cette lettre, anime le groupe de travail de l'AFCDP qui a produit le document.

Nouvelles tendances du chiffrement

Dans une tribune parue dans Vulnerabilite.com, Michel Souque constate que le chiffrement qui constitue la solution appropriée en matière de protection des données reste peu utilisé. Pour sortir de

cette situation il évoque de nouvelles approches. Selon lui, les contraintes devraient être gérées au niveau de l'entreprise pour que l'utilisateur au travail n'ait pas conscience des opérations de chiffrement et de déchiffrement. De plus, partant du constat qu'il est impossible d'interdire l'utilisation d'un poste de travail mobile pour des usages non professionnels, il plaide pour la création de zones chiffrées sur le disque dur plutôt que pour le chiffrement de la totalité du disque dur.

Source : Vulnerabilite.com – Date : 11 juin 2007– Auteur : Michel Souque

☰ Lien de l'article : <http://www.vulnerabilite.com/chiffrement-cryptographie-enjeux-strategie-actualite-20070611143815.html>

EVENEMENTS

La FING lance le programme « Identités Actives »

La FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) lancera en septembre 2007 son programme d'action « Identités Actives ». Sans négliger les aspects éthiques, l'ambition du programme est de ne pas se limiter à une étude du sujet sous le seul angle des risques et des menaces. L'identité numérique, qui ne se limite pas à la seule question de l'identification, doit être considérée comme un moyen pour les individus de maîtriser leur vie en société et, pour les organisations, comme une source d'innovation.

☰ En savoir plus :

http://www.fing.org/jsp/fiche_pagelibre.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=22156819&LANGUE=0&RH=IDENT

Retrouvez tous les jours, notre revue de presse privacy sur :

<http://www.cecurity.com>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :

<mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Ceconomy.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en

indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Ceconomy.com -

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Email news@cecurity.com

Web <http://www.cecurity.com>

Tel 01 56 43 37 36
